



© Commune de Jallans



© Commune de Jallans

1/ Le plan de gestion différenciée prévoyait la réfection de trois mares afin de recréer des exutoires pour les eaux pluviales, mais aussi recréer des milieux plus naturels. 2/ Autour des équipements publics, le végétal a désormais sa place. Peu à peu, la municipalité réaménage les différents espaces de vie principalement en régie, pour faire face aux restrictions drastiques de dotation aux communes.

La gestion différenciée, renouveau pour Jallans

Dans l'Eure-et-Loir, à 10 minutes de Châteaudun, le village de Jallans, installé sur le plateau beauceron, voit progressivement son identité routière s'effacer au profit d'une végétalisation de ses espaces, grâce à un plan de gestion différenciée. Le fil conducteur ?

La gestion et la préservation de la ressource eau, permettant par la même occasion de renouveler le cadre de vie des habitants.

Entre le centre villageois, qui regroupe la mairie, l'école, le foyer rural ou encore la bibliothèque, et son hameau de Jumeaux caractérisé par son bâti ancien, Jallans compte 840 habitants. Traversé par une ancienne départementale qui coupait la commune en deux, le village présentait un caractère routier prégnant avec l'image d'un village 'rue' et un problème récurrent : la gestion des eaux pluviales. "En effet, lors de fortes pluies, 20 à 25 maisons étaient concernées par des inondations, les réseaux étant rapidement saturés par manque d'exutoires en point bas. La réfection de la chaussée et le réaménagement des espaces attenants a donc permis de régler en partie cette question, de pacifier la circulation routière, mais aussi d'anticiper l'arrivée de la loi Labbé et d'offrir une vraie qualité de cadre de vie aux habitants" confie Yves Catherinot, premier adjoint au maire.

Un projet, de nombreux défis

A l'origine, le but était donc de requalifier la rue de la République et celle du 12 mai pour répondre ainsi à plusieurs objectifs à l'échelle communale. Ces travaux, qui sont coûteux et nécessitent de démolir voiries et trottoirs, sont l'occasion d'apporter une qualité paysagère, notamment par la création de massifs de pleine terre, mais aussi d'unifier le mobilier et l'identité du village. "Pour nous, c'était aussi l'opportunité d'anticiper la loi Labbé. Nous avons hésité entre la mise en place d'un plan de désherbage, avec le rationnement de l'utilisation des produits phytosanitaires, ou d'un plan de gestion

différenciée, favorisant la mise en place de méthodes alternatives pour entretenir nos espaces verts. Nous avons opté pour le second car nous ne voulions plus désherber chimiquement. Choix également motivé par deux points de captage situés sur la commune, dont l'un est classé 'Grenelle', avec une zone de captage couvrant 90 % du territoire communal avec des périmètres de protection sur le hameau de Jumeaux. Le plan de gestion différenciée répondait donc à ces enjeux, mais aussi pour accroître le confort des habitants et la qualité sanitaire des futurs projets" explique l'adjoint au maire.

Appuis et partenaires techniques et financiers

Dans un projet d'urbanisme durable, il est important d'être conseillé et de bénéficier d'appuis techniques et financiers. Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, l'antenne dunoise de l'Aire d'alimentation de captages (AAC) de Châteaudun, la Fredon régionale... ont aidé le groupe de travail communal, composé d'élus et de techniciens, à élaborer et mettre en place ce plan de gestion. "La Fredon Centre a réalisé un diagnostic de notre patrimoine végétal, des pratiques de gestion, mais aussi des points d'intérêts du village. L'étude, financée à 70 % par Agence de l'eau Loire-Bretagne, a permis de dégager trois typologies d'espaces et d'entretien associé, avec comme problématique centrale la gestion des eaux pluviales" précise Yves Catherinot. Les voici :

- entretien quotidien : concerne les espaces de "prestige" (rue principale avec le foyer rural, l'école, les abords de l'église...);



3/ Les nouvelles pratiques alternatives de gestion et de désherbage, préventives ou curatives, ont été testées sur les espaces les plus fréquentés du centre-village avec, par exemple, un paillage systématique, le choix de végétaux peu gourmands en eau... **4/** La réfection de la chaussée a été l'occasion d'apporter une qualité végétale au centre du village : les trottoirs sont par endroit mis à distance de la route par des bandes plantées de vivaces (renouées, gauras, verveines, lavandes...).

- entretien courant : pour les espaces soignés que sont, par exemple, les massifs ou pelouses des rues adjacentes du centre village ;
- entretien naturel : espaces naturels, tels que les trois mares qui ont été rénovées en régie avec le réaménagement des rives et la plantation d'espèces inféodées au milieu comme des iris aquatiques ou des carex (financement par la Région).

“Nous sommes en train de formaliser ces classes d'entretien qui seront répertoriées dans un classeur avec le type de matériel associé, la fréquence et hauteur de tonte ou de fauche... Nous mettons déjà en place ces techniques, comme une tonte assez haute avant l'hiver pour empêcher la mousse de se développer dans les gazons ou encore l'espacement des tontes, qui est plus économique. Pour présenter cette nouvelle gestion, une réunion publique a été organisée avec l'appui de la Fredon et l'AAC. Nous avons aussi soumis un questionnaire aux habitants afin de recueillir leurs appréhensions et remarques à propos de ces changements de pratiques, ce qui nous a permis de déterminer des priorités d'intervention sur tel ou tel secteur. Jallans travaille également en partenariat avec les élèves du lycée agricole de Nermont qui ont participé à la communication (flyer de présentation de la démarche à la réunion publique), l'animation d'ateliers sur le compostage et sur les nouvelles pratiques à destination des élèves de l'école primaire et enfin à différents chantiers (aménagement d'une noue, ensemencement des trottoirs)” ajoute Yves Catherinot.

Tester les nouvelles pratiques

A Jallans, la plupart des nouvelles pratiques mises en place ont été testées au niveau des espaces dits de ‘prestige’ : paillage systématique des massifs, choix de plantes peu gourmandes en eau, installation de couvre-sols en pied des arbres (corbeille d'argent notamment pour les grands linéaires), arrosage automatique... Le long de la rue principale, sur des zones ‘test’, un ensemencement à partir d'un mélange résistant à la sécheresse et à la pousse limitée (ray-grass anglais, fétuque rouge, fétuque ovine et *Poa annua*) a été réalisé avec les élèves du lycée agricole. “Avant, ces surfaces semi-perméables en bord de route représentaient un grand linéaire à désherber. Près de 70 % du hameau de Jumeaux est également enherbé avec la participation des habitants consentants. Certains commencent même à fleurir

leurs pieds de murs, voyant alors émerger ici ou là une rose trémière à côté d'un poteau électrique, un iris planté dans un endroit inaccessible... Toutes ces pratiques vont désormais être appliquées aux espaces d'entretien courant, c'est-à-dire au niveau des rues secondaires, avec notamment le projet d'aménagement d'une liaison piétonne sur 230 m, entre un lotissement et le cœur du village. Tout doucement, les rues se végétalisent et arborent un aspect plus naturel” relate l'adjoint au maire. Ce dernier accompagne les deux employés communaux dans ces changements de pratiques : il réalise des fiches techniques sur chaque plante installée dans les massifs afin de savoir quel entretien réaliser, quels ravageurs ou maladies sont possibles...

Renouvellement du matériel

Qui dit nouvelles pratiques, dit nouveau matériel. Une enveloppe de 40 000 € a ainsi été réservée pour renouveler le parc matériel vieillissant avec, par exemple, l'achat d'un tracteur avec bras-épareuse et plateau de tonte à l'avant pour entretenir les berges, accotements et talus (20 565 € subventionnés en partie par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne). Pour choisir le matériel, “nous sommes allés aux démonstrations des fournisseurs d'engins et avons échangé avec les agents de Châteaudun, par le biais du réseau de l'AAC. Ainsi, nous avons aussi investi dans un appareil à chaleur pulsée (2 500 €) qui permet de désherber les joints et les surfaces minérales et goudronnées par choc thermique. Une débroussailleuse avec rotofil et réciprocatrice, ainsi que deux sècheurs sur batterie, qui assurent un confort de travail pour les deux employés communaux, ont également été achetées. En interne, nous avons réalisé un rabot désherbeur avec son filet ‘cotte de maille’ pour le ramassage et le ratissage, l'entretien des surfaces stabilisées, mais aussi comme scarificateur pour les pelouses. Ces équipements vont permettre de gérer durablement nos espaces et de répondre efficacement à ces nouvelles pratiques de désherbage” conclut Yves Catherinot qui regrette que la mutualisation pour l'achat de matériel alternatif ne soit pas plus courante entre communes. A Jallans, tout se fait pas à pas, pour faire adhérer progressivement habitants et agriculteurs à la démarche, tout cela pour améliorer le cadre de vie et respecter les ressources et milieux naturels. Un beau projet !